

ACADEMIE DE TOULOUSE

LYCEE BELLEVUE - ALBI

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 5 DECEMBRE 2023**

Année scolaire : 2023-2024
Numéro de séance : 2
Date de convocation : 24 novembre 2023
Présidence de : Jean Luc DELERUE

Quorum : 14
Nombre des présents :
Nombre d'absents excusés :

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	Numéro d'acte
➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente	Pas de vote	3	/
➤ Budget 2024	Vote	4-5-6-7-8-9-10-11-12	8-9/
➤ Délégation de signature au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle	Vote	12	7
➤ Eléments financiers	Vote	4	6
➤ Sécurisation de l'établissement	Pas de vote	16	
➤ Questions diverses	Pas de vote	13-14-15	
➤			
➤			
➤			
➤			
➤			
➤			
➤			
➤			

NOM(S) Prénom(s) et signature :

Le Président

Jean Luc DELERUE

Le Secrétaire de séance

Jean-Luc DELERUE

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 5 décembre 2023

FONCTION	NOM - PRENOM	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	REMPLACE PAR
Chef d'établissement	M DELERUE Jean-Luc	X			
Adjoint	Mme LAUNAY Nathalie	X			
Gestionnaire	M CASADO Philippe	X			
Conseillère principale d'éducation	Mme ROBERT Sandrine		X	X	Mme BIEYSSE
Représentant des collectivités territoriales	Mme SOLIMAN Sandrine M MASSIE Rémi	X	X	X	
Représentant de la commune siège et du groupement de communes	M TARRICONE Achille M AVEROUS Grégory	X	X	X	
Personnalités qualifiées	Mme LEGRAND Martine M ROUSSEL Bruno		X	X	
Représentants élus des personnels de direction, d'enseignement, d'éducation, de surveillance et d'aide-éducateurs	M ROBERT Christian M MERCAT Bruno M ROYER Frédéric M TRAUB Guilhem M MATOSES Juan-Manuel Mme MIANI Jeannine	X X X	X X X	X X X	M FABRE Mme DEMAS
Représentants élus des parents d'élèves	Mme BASAURI Dominique Mme MATHURIN Marie Mme TRESSOL Lucrèce M ATALAÏÁ José Mme BLONDEAU Marie-Amélie Mme JOURNOU Estelle	X X	X X X	X X	Mme GALAP PERTUSA
Représentants élus des élèves	M DICKINSON Piers M ISKANDARLI Murad Mme HOUDET Caroline	X X	X	X	M PUJOL
	Mme TORNEL-PENNETIER Louane Mme DIOP Anta		X X	X X	
TOTAL DES MEMBRES du CA	27	12	15	16	5

Monsieur le proviseur remercie les membres du CA pour leur présence. Le quorum est atteint (17 présents signataires)

Par rapport au PV précédent, une remarque est avancée sur le nombre de pactes signé dans l'établissement : M le proviseur précise que 6 pactes ont été signés à ce jour

Présentation de l'ordre du jour par Monsieur le Proviseur

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente**, *(document joint)*
- **Budget 2024** *(document joint)*
- **Délégation du conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle**
- **Eléments financiers** *(Voyage en Italie)*
- **Sécurisation de l'établissement**
- **Questions diverses** *(à présenter par écrit 48 heures avant au secretariat de direction).*

1- Eléments financiers –Voyage en Italie

Présentation de l'échange pédagogique avec l'Italie par Mme Miani, logement dans les familles.
Présentation du budget par M Casado

PROJET DE BUDGET POUR ECHANGE SCOLAIRE

Séjour pédagogique à **Viareggio (Italie)**

Période : **31 janvier au 05 février 2024**

Professeur responsable : Mme Miani

Classe : Italianistes

Nombre d'élèves participants : 30

Nombre prévisionnel d'accompagnateurs : 2

BUDGET PREVISIONNEL			
CHARGES		RESSOURCES	
	Prévisions		Prévisions
Transport	3 360 €	Participation des familles: 250 €	7 500 €
	4 640 €		
		Part lycée	500 €
TOTAL	8 000 €	TOTAL	8 000 €

Coût par participant: 250 €

Coût des accompagnateurs: 500 €

Une petite erreur sur la date de fin, il s'agit du 09 Février et non pas du 05.
Une réunion avec les familles est programmée le 15 Janvier

Vote Acte 6 : Pour 17 Contre : 0 Abstention : 0

2- Budget

Le budget est présenté par M Casado, gestionnaire de l'établissement. Le rapport du chef d'établissement est commenté conjointement avec le chef d'établissement. Monsieur le proviseur précise qu'il a réuni le Conseil de Vie Lycéenne pour leur présenter la structure budgétaire et qu'il les remercie pour leur questionnement lors de cette présentation

2-1- Rappel des principes budgétaires :

A – Le budget est un acte de **prévision** qui obéit aux principes généraux des finances publiques : annualité, unité, universalité, spécialité, équilibre, sincérité et prudence.

B – Le budget est un **acte politique** : les prévisions budgétaires tiennent compte des objectifs inscrits dans le projet d'établissement, de la politique de l'Etat en matière d'Education et des orientations fixées par la collectivité de rattachement.

Ces orientations sont rappelées aux lycées d'Occitanie dans le règlement relatif au calcul de la dotation annuelle de fonctionnement. La dotation est calculée en N-1 pour l'année budgétaire N.

C – Le budget est l’acte par lequel le conseil d’administration **autorise** les recettes et les dépenses.

D-L’élaboration du budget doit impérativement obéir à quatre règles :

- **L’universalité** : le document présenté doit obligatoirement faire mention de toutes les dépenses et de toutes les recettes prévisibles.
- **La spécialité** : le budget doit être élaboré en respectant la nature des dépenses et des recettes.
- **L’unité** : toutes les charges et tous les produits doivent être regroupés dans un document unique.
- **L’annualité** : le budget est voté pour une année civile.

2-2 – Éléments de contexte du budget 2024

M CASADO présente la structuration du budget et les services qui composent le budget.

Dans le cadre de l’arrivée prochaine du nouveau progiciel de gestion financière et comptable, la contribution du service SRH vers le service général (ALO) est supprimée. Des clés de répartition sont créées afin d’individualiser les dépenses du SRH et d’identifier ainsi, autant que faire se peut, le coût réel du service.

Les clés de répartition doivent faire l’objet d’un vote du conseil d’administration

Un document est présenté

CLÉS DE REPARTITION SRH BUDGET 2024

EAU SANITAIRE

Catégorie	Nbre de personnes	consommation journalière	Consommation annuelle	ratio	coût pour SRH
Demi pensionnaires	1050	3 litres	567m3	180 jours	
Commensaux	50	3 litres	27m3	180 jours	
Internes	122	70 litres	1230m3	144 jours	
			1824m3		
		ratio	30%*	valeur site (2)	7 500 €
				25 000 €	

VIABILISATION GÉNÉRALE

Type	Données SRH	Données lycée	Ratio (1)	Valeur lycée (2)	SRH
eau consommée pour					
entretien locaux	7800m2	45000m2	17%	23 000 €	3 910 €
electricité	7800m2	45000m2	17%	500 000 €	85 000 €
P2 (entretien chaudières)	7800m2	45000m2	21%	50 000 €	10 500 €
gaz	7800m2	45000m2	21%	200 000 €	42 000 €
Total viabilisation générale SRH				773 000 €	141 410 €

*: consommation totale eau: 6000 m3

(1) pour le chauffage un coefficient de 1,2 est appliqué compte tenu du fait que le chauffage de l'internat est allumé avant et éteint après celui des autres locaux du lycée

(2) prévisions des dépenses totales de viabilisation pour 2024

Clés de répartition SRH pour budget 2024

Eau: 47% des factures concernées (30+17)

Electricité: 17% des factures concernées

P2: 21% des factures concernées

Gaz: 21% des factures concernées

Vote Acte 8 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le budget 2024 s'inscrit dans un contexte **inflationniste** et plus particulièrement de forte hausse des coûts de l'énergie pour la seconde année consécutive. Au regard des recommandations du Conseil régional, les prévisions des dépenses de viabilisation s'appuient sur les seuls huit premiers mois dans la mesure où le prix des molécules n'est pas connu pour la période septembre-décembre. En réponse à cette crise énergétique, la collectivité de rattachement s'engage à verser des dotations complémentaires en fin d'exercice à l'instar des années 2022 et 2023.

Un focus est donc effectué sur le service ALO qui a été la clé d'entrée du budget en raison de difficultés liées à la situation énergétique.

2-2-1 Le service ALO (Administration et Logistique)

A- Les ressources :

a) La Dotation Annuelle de Fonctionnement (DAF)

Dans le cadre de l'article L214-6 du code de l'Éducation, la dotation de fonctionnement est une participation obligatoire aux charges structurelles de fonctionnement des lycées. Elle a donc pour objet de financer exclusivement le « service général » des lycées

Sur cette base, les collectivités de rattachement sont libres de déterminer des modalités de calcul qui leur sont propres.

En région Occitanie, la dotation annuelle de fonctionnement (DAF) se décompose en deux grandes masses :

- Une part calculée à l'aide des données financières des trois derniers comptes financiers. Mais compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur l'exercice 2020, seuls les comptes financiers 2019, 2021 et 2022 sont retenus pour le calcul de la DAF 2024. Au vu de la conjoncture, la moyenne des dépenses de viabilisation du service général des années 2019, 2021 et 2022, a été majorée des consommations prévisionnelles du premier semestre 2024. Comme pour les exercices 2022 et 2023, la Région prend à sa charge le surcoût énergétique des services lors des dotations complémentaires exceptionnelles de viabilisation octroyées.
- La part calculée précédemment est modulée en fonction des capacités financières disponibles dans les lycées qui sont appréciées en nombre de jours de fonctionnement. La Région a décidé à titre exceptionnel, de ne pas réaliser d'ajustement sur les DAF 2024 afin de sécuriser les trésoreries des établissements. Aussi, les réflexions habituellement réalisées sur les DAF brutes n'ont pas été appliquées sur les DAF 2024.

Evolution de la dotation annuelle de fonctionnement du lycée en € (+42% en 2024)

Années	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
DAF	479 745	338 012	360 418	403 830	412 702	393 050	394 035	425 456	349 599	337 340

Evolution de la dotation complémentaire de fonctionnement en cours d'exercice

Années	2023	2022
DCF	311 809	159 146

Mme Soliman, conseillère Régionale intervient pour souligner la tension sur l'énergie. Le contrat avec le prestataire prend fin en juin 2024.

La Dotation complémentaire du conseil régional compense à l'euro prêt le montant des factures énergétiques. Se pose la question des contrats d'entretien qui sont donc financés sur fonds propres.

Les dotations de l'Etat à la Région n'ont pas augmenté.

b) Les autres ressources

- Reversements du collège Bellevue pour 120 000 € 20% des dépenses d'électricité (absence de compteur électricité au collège) 6% des dépenses de gaz (parties communes) 10% des dépenses administratives et logistiques
- Reversement des établissements rattachés à l'agence comptable pour dépenses de fonctionnement : 1 000 €
- Locations (Greta, crèche...) : 15 000 €
- Diverses ventes (remplacement carte d'accès, affranchissement Greta) : 2 500 €

- Suppression pour raison réglementaire de la contribution du SRH pour 25% en vue de financer les dépenses de viabilisation au service ALO (80 699.81 € en 2023).

B- Les charges

Viabilisation

Le marché avec le prestataire d'énergie sous l'égide de la Région prévoit une nouvelle hausse du coût de l'électricité avec des acomptes mensuels en progression de 25% suite à la hausse de 260% de N-1.

Le gaz est en hausse de 9% Les prévisions de dépenses de viabilisation diminuent en raison de l'instauration de clés de répartition partagées avec le service SRH.

b) Les autres charges outre le contexte inflationniste, les dépenses d'entretien et de maintenance sont en augmentation en raison de la vétusté des locaux. Toutes les dépenses inhérentes au SRH sont transférées au service SRH conformément à l'instruction budgétaire et comptable régionale.

ALO - Administration et Logistique								
Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes				
Domaine	activité	2023	2024	Domaine	activité	compte	2023	2024
					0DGF	7442	338 012,00	479 745,00 €
COMMUNICATIONS								
	0AFFRAN	21 000,00	21 000,00 €					
	0CTRDIV	12 000,00	12 000,00 €		DIV.VENTES	7088	6 000,00	2 500,00 €
	0RECEPT	2 000,00	3 000,00 €		LOCATIONS	7083	10 000,00	15 000,00 €
					REVERS.ETS	756	95 341,50	120 000,00 €
ENTRETIEN MAINTENANCE					CONTRIB.SRH	7588	80 550,26	
	0ENTEX SRH							
	0ESPVERTS	5 500,00	5 500,00 €					
	0FMAIN SRH							
	0MAINTPAT	45 000,00	50 000,00 €					
HYGIENE								
	0INFIRM	1 800,00	1 800,00 €					
	0PROD SRH							
	0PRODENTR	26 000,00	27 000,00 €					
	0VET	4 000,00	4 000,00 €					
	0VET SRH							
LOGISTIQUE								
	0CARB	1 500,00	1 500,00 €					
	0CTRDIV	22 000,00	16 000,00 €					
	0FOURADM	10 000,00	13 000,00 €					
	0FRAISDEP	200,00	200,00 €					
	0IMPOTS	3 200,00	3 200,00 €					
	0MOB	2 000,00	2 000,00 €					
	0P2	60 000,00						
	0REPRO	12 000,00	12 000,00 €					
OP-SPE				OP-SPE				
	0AMOR	34 348,47	26 481,06 €	9 171,90 €	0NEUT	777	19 425,93	17 092,07 €
					0NEUT	776	217,09	217,09 €
SECURITE USAGERS ET LOCAUX								
	0CTRFINR	44 000,00	25 000,00 €					
VIABILISATION								
	0EAU	25 000,00	12 190,00 €					
	0P1ELEC	295 000,00	283 740,00 €					
	0P1GAZ	166 200,00	119 446,00 €					
	0P2		44 935,00 €					
Total ouvertures de crédits		792 748,47	683 992,06 €	Total prévisions de recettes		549 546,78	634 554,16 €	

Mme Demas pour les représentants des personnels d'éducation souligne qu'il fait désormais très chaud dans le bâtiment B au point d'ouvrir les fenêtres. Incontestablement, les travaux sont efficaces. Une régulation avec des thermostatiques dans les salles serait appréciée. M Casado précise qu'un travail sur les vannes est engagé avec la Région.

2-2-2 : Le service AP (Activités Pédagogiques)

Maintien des crédits pédagogiques et des projets éducatifs et culturels. Sanctuarisation des crédits relatifs aux projets « Egalité filles-garçons » et « Biodiversité ». L'équilibre budgétaire est assuré par les fonds propres de l'établissement à hauteur de 77 032.50 €.

AP - Activités pédagogiques								
Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes				
Domaine	activité	2023	2024	Domaine	activité	compte	2023	2024
COAXE12 REUSSITE ET AMBITION								
	0ALL	150,00	150,00 €					
	0ANGL	2 500,00	2 500,00 €					
	0ARTS	1 200,00	1 200,00 €					
	0CDI	4 558,00	4 558,00 €		LOCATIONS	7083	3 000,00	5 000,00 €
	0CPGE	2 430,50	2 430,50 €		AUT. PRODUITS	7088	2 000,00	1 000,00 €
	0ENUMERIQUE	1 200,00	1 200,00 €					
	0EPS	2 400,00	2 400,00 €					
	0ESP	500,00	500,00 €					
	0HG	725,00	725,00 €					
	0ITALIEN	110,00	110,00 €					
	0LETTRES	1 560,00	1 560,00 €					
	0MATHS	750,00	750,00 €					
	0PC	3 000,00	3 000,00 €					
	0PHILO	700,00	700,00 €					
	0RUSSE	408,00	408,00 €					
	0SES	710,00	710,00 €					
	0STL-SPCL	4 125,00	4 125,00 €					
	0STL-SVT	5 500,00	5 500,00 €					
	0SVT	3 500,00	3 500,00 €					

LOGISTIQUE								
	13REPRO	1 450,00	1 450,00 €		13REPRO	7411	1 450,00	1 450,00 €
	0FOURSCOL	9 000,00	9 000,00 €					
	0LOGICIEL	2 620,00	4 000,00 €					
	0BIODIV		4 000,00 €					
PEAC								
	0EGALITE		3 000,00 €		2EGALITE	7442		750,00 €
	0INTERV	5 000,00	5 000,00 €					
	0PROARTIS	2 660,00	2 660,00 €					
	0PROSCIEN	500,00	500,00 €					
	0SORT-CUL	9 130,00	9 130,00 €					
	0SORTPEDA	3 000,00	3 000,00 €					
	0TRANS	5 000,00	2 000,00 €					
SEJOURS SCOLAIRES				SEJOURS SCOLAIRES				
	0POBLA	12 800,00	12 800,00 €		0POBLA	7067	12 000,00	12 000,00 €
	0PISE		19 600,00 €		0PISE	7067		18 450,00 €
	0ECHANGE		2 000,00 €					
	0ATHENES	11 949,79			0ATHENES	7067	9 980,00	
	0BITONTO	20 000,00			0ATHENES	7468	883,44	
	0WKIRBY	4 236,00			0BITONTO	7067	19 200,00	
					0WKIRBY	7067	4 236,00	
Total ouvertures de crédits		123 372,29	114 166,50 €	Total prévisions de recettes			52 749,44	38 650,00 €

2-2-3 : Le service VE (Vie de l'élève) est par principe équilibré puisqu'il s'agit de ressources affectées

Toutes les dépenses sont financées par des subventions rectorales et le fonds régional d'aide à la restauration.

VE - Vie de l'Elève								
Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes				
Domaine	activité	2023	2024	Domaine	activité	compte	2023	2024
AIDES AUX ELEVES				AIDES AUX ELEVES				
	16FS-	6 000,00	7 000,00 €		16FS-	7411	6 000,00	7 000,00 €
	2FRAR	5 000,00	4 000,00 €		2FRAR	7442	5 000,00	4 000,00 €
LOGISTIQUE				LOGISTIQUE				
	16AED	325 000,00	390 000,00 €		16AED	7411	325 000,00	390 000,00 €
	16DAL		1 000,00		16 DAL	7411		1 000,00
ACTIONS DE PREVENTION				ACTIONS DE PREVENTION				
	16ESC	600,00	180,00 €		16ESC	7411	600,00	180,00 €
	16FVL	2800,00	2 000,00 €		16FVL	7411	2800,00	2 000,00 €
Total ouvertures de crédits		339 400,00	404 180,00 €	Total prévisions de recettes			339 400,00	404 180,00 €

2-2-4-Le service SRH (Restauration et Hébergement)

a) Les directives tarifaires régionales

Par sa délibération du 05 octobre 2023, la Commission permanente régionale a voté le maintien des tarifs 2023 pour les directives tarifaires 2024.

PRESTATIONS	TARIFS 2024 (annuels)
Forfait internat week-end + vacances scolaires (CPGE)	1 688,75 €
Forfait internat lycée	1 483,80 €
Forfait interne externe	1 139,25 €
Forfait demi-pension 5 jours	548,53 €
Forfait demi-pension 4 jours	438,82 €
Repas au ticket élève	4.10 €
Repas ARL/AED/	3.20 €
Repas personnels indice < 445 et stagiaires	4.30 €
Repas personnels indice > 445	5.40 €
Repas exceptionnels	6.40 €
Repas améliorés	11.90 €
Buffet	15.00 €
Prestation accueil	3.15 €
COTISATIONS REGIONALES	TAUX 2024 (annuels)
Fonds Régional d'Hébergement (FRH)	18 %
Fonds Commun du Service d'Hébergement (FCSH)	1.5%
CONTRIBUTION DES USAGERS AUX CHARGES COMMUNES	25% Supprimée

b) Les recettes

- Le collège Bellevue reverse l'intégralité des recettes de son « crédit nourriture » au SRH du lycée dans le cadre de la suppression du taux de charges communes et de son corollaire : l'individualisation des dépenses de viabilisation, d'entretien et de fonctionnement du SRH
- Fréquentation doublée des commensaux (nouvelle salle dédiée)

c) Les charges

- Suppression des taux de contribution des usagers aux charges communes (OCINT) qui étaient respectivement de 25 et 35% sur les recettes des demi-pensionnaires et internes au profit du service ALO
 - Le FRH passe de 20.5% à 18% en raison de nos achats de produits de qualité et de proximité (entre 30 et 50%) dans le cadre d'une logique incitative et vertueuse
 - Conformément à l'instruction budgétaire et comptable régionale en date du 20 octobre 2023, toutes les charges inhérentes au SRH doivent figurer obligatoirement au sein du SRH en prévision du passage prochain à Op@le (nouveau logiciel national de gestion financière). Des clés de répartition sont proposées entre le SRH et le service général (ALO). Conformément à la délibération CP/2023-10/06.15 de la

commission permanente du 20 octobre 2023 : « Dans le contexte inflationniste de l'énergie et pour ne pas mettre les SRH en difficulté au niveau du crédit nourriture, il est demandé aux lycées d'inscrire le surcoût énergétique des établissements au service Administration et Logistique de leur budget prévisionnel. »

SRH - Restauration et Hébergement								
Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes				
Domaine	activité	2023	2024	Domaine	activité	compte	2023	2024
DENREES					0COLLEGE	7062	194 000,00	277 756,00 €
	0DENR	431 165,86	490 622,17 €		0COMMEN	7062	11 190,00	24 870,00 €
					0DP	7062	243 545,30	238 608,55 €
REVERSEMENTS					0EXTERNES	7062	6 150,00	5 125,00 €
	0CINT	80 699,81			INTERNAT	7062	224 267,10	228 532,50 €
	0FCSH	7 109,44	7 083,99 €					
	0FRH	97 162,29	85 007,89 €					
VIABILISATION								
	0EAU		10 887,00 €					
	0ELEC		58 115,00 €					
	0GAZ		31 751,00 €					
	0P2		11 945,00 €					
HYGIENE								
	0PROD	26 000,00	26 000,00 €					
	0VET	4 000,00	4 000,00 €					
LOGISTIQUE								
	0CONT		15 230,00 €					
	0CTRDIV		6 450,00 €					
COMMUNICATION								
	0CTRDIV		1 000,00 €					
SECURITE								
	0CTRDIV		9 300,00 €					
ENTRETIEN MAINTENANCE								
	0ENTEXT	9 000,00	9 000,00 €					
	0MAINT	8 500,00	8 500,00 €					
	0CTRNONFI	15 515,00						
Total ouvertures de crédits		679 152,40	774 892,05 €	Total prévisions de recettes			679 152,40	774 892,05 €

2-2-5-Le service SBN (bourses)

C'est un service qui transite par l'établissement

Service intégralement financé par des crédits d'Etat

SBN - Bourses Nationales								
Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes				
Domaine	activité	2023	2024	Domaine	activité	compte	2023	2024
Bourses								
	0BN	180 000,00	200 000,00 €			7411	180 000,00	200 000,00 €
Total ouvertures de crédits		180 000,00	200 000,00 €	Total prévisions de recettes			180 000,00	200 000,00 €

2-3 L'équilibre budgétaire

Projet de Budget 2024				
Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes		Différence montant
Service	montant	Service Général	montant	
Service Général		Service Général		
AP	114 166,50 €	AP	38 650,00 €	- 75 516,50 €
VE	404 180,00 €	VE	404 180,00 €	- €
ALO	683 992,06 €	ALO	634 554,16 €	- 49 437,90 €
Total S.G.	1 202 338,56 €	Total S.G.	1 077 384,16 €	- 124 954,40 €
Services spéciaux		Services spéciaux		
SBN	200 000,00 €	SBN	200 000,00 €	- €
SRH	774 892,05 €	SRH	774 892,05 €	- €
Total S.S.	974 892,05 €	Total S.S.	974 892,05 €	- €
Total Section de fonctionnement	2 177 230,61 €	Total Section de fonctionnement	2 052 276,21 €	- 124 954,40 €
Opérations en Capital	- €	Opérations en Capital	- €	- €
Total ouvertures de crédits	2 177 230,61 €	Total prévisions de recettes	2 052 276,21 €	- 124 954,40 €

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 177 230,61	2 052 276,21
Résultat prévisionnel		- 124 954,40

Tableau prévisionnel de financement		
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	0,00	0,00
IAF	115 782,50	
Prélèvement sur le fonds de roulement	0,00	115 782,50
Total	115 782,50	115 782,50

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
561 569,52	369 159,69	115 782,50	76 627,33

Vote Acte 9 : Pour : 17 Contre : 0 Abstention :

3-Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Vote Acte 7 : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

4- Questions diverses

- 1) Nous nous étions engagés dans une réflexion sur un état des lieux du fonctionnement de l'établissement et la redéfinition du projet d'établissement, où en sommes-nous ? Serait-il possible de faire le point ?

Les équipes ont été réunies en groupes de travail (fin d'année dernière et réunions de rentrée de cette année), un diagnostic a été fait avec un retour de l'équipe de direction sur les groupes de travail.

A venir : Questionnaire parents, questionnaire élèves en Décembre (jusqu'au 22 décembre)
Questionnaire enseignants et personnels en Janvier

Rédaction et transmission du rapport d'auto-évaluation par le chef d'établissement après envoi et/ou transfert à la communauté éducative

Venue des évaluateurs dans l'établissement (Février)
Retour des évaluateurs au chef d'établissement (Février)

Retour en plénière des évaluateurs à la communauté éducative

Rédaction du nouveau projet d'établissement à la lueur de l'auto-évaluation et du retour des évaluateurs (n+1)

Quant aux indicateurs, un fichier excel avait été transmis aux groupes de travail

- 2) Nous avons eu un certain nombre de remontées faisant état de tensions chez les agents, en lien avec un manque d'effectif au regard des travaux et des tâches à assurer au sein de la cité scolaire. Serait-il possible de faire le point sur les besoins réels en terme d'effectifs et des demandes effectuées à la région ?

Oui, c'est exact. Ces tensions sont liées à l'organisation du nouveau self qui « consomme » une grande quantité de « ressources humaines ». La livraison du nouveau self ne s'est pas accompagnée de personnel supplémentaire. Les agents du service général sont donc mis davantage à contribution.

La Région considère que notre effectif d'agents correspond à la norme établie. La vérification des calculs montre en effet que nous disposons des ressources humaines prévues.

Le non remplacement systématique des ARL absents est aussi une difficulté, il faut en effet atteindre un certain seuil pour déclencher le remplacement

Par rapport à l'année dernière, nous avons concrètement un self qui nécessite de la RH supplémentaire. M le proviseur rappelle que les CPE, les AED, le service d'intendance contribuent sur le temps méridien au bon fonctionnement du service.

Il faut avant tout partir d'un constat Rh pour solliciter des ETP supplémentaires

Situation de santé de l'effectif de travail : 44 agents ARL

- 3 encadrants de proximités,
- Moyenne d'âge du collectif de 55 ans,
- 8 agents référencés auprès de la MDPH (RQTH),
 - Dont 1 agent en traitement sur une proposition d'auxiliariat (responsable de restauration), en lien avec Cap emploi pour une prise en charge à hauteur de 10.000 Euros sur une année scolaire (en cours de traitement sur l'argumentaire auprès du FIPHFP),
- 17 agents avec restrictions ou contre-indications médicales :
 - Pas de Travail à la plongée,
 - Pas de port de charge et port de charge lourde,
 - Pas de bras au-dessus du plan des épaules,
 - Pas ou limiter les sollicitations posturales,

- Eviter les marches intensives ou prolongées,
- 3 agents en TPTH (temps partiel thérapeutique)
 - depuis le 09/03/2023,
 - depuis le 06/10/2023,
 - depuis le 16.11.2023,

La fragilité des personnels et les conditions de fonctionnement sur le temps méridien (plonge notamment) rendent le fonctionnement périlleux

3) Un éclairage particulier a été mis sur le harcèlement, nous considérons que la cité scolaire devrait être, a minima, dotée de deux postes d'infirmières titulaires, la situation actuelle n'étant pas à même d'assurer un réel suivi des élèves et de répondre à leurs besoins en terme de santé. Nous communiquerons une lettre adressée au recteur et au ministre à ce sujet. Nous souhaitons savoir où en sont les demandes de l'établissement au rectorat pour rétablir ces deux postes.

Comme vous le savez, la suppression du poste d'infirmière a été acté en 2021. Le 2^{ème} poste d'infirmière est donc un support temporaire dans la mesure où il est attribué sur les temps rompus. Une demande a été formulée pour le retour du poste à titre définitif. En effet, un EPLE doit avoir à minima une infirmière. Il y a bien 2 EPLE au sein d'une même cité scolaire, il y a donc 2 postes. Il faut également ajouter que l'infirmière du collège a en charge également le 1^{er} degré.

Objet : rétablissement du poste d'infirmier du collège Bellevue d'Albi supprimé à la rentrée 2021.

Albi le 5 décembre 2023

Monsieur le Ministre, Monsieur le Recteur de l'académie de Toulouse,

Nous, personnels des collège et lycée Bellevue d'Albi souhaitons vous alerter sur la situation extrêmement compliquée générée dans nos établissements par la décision de suppression du poste d'infirmier du collège Bellevue d'Albi, décision présentée lors du Comité Technique Académique de l'académie de Toulouse du 15 mars 2021 dans le cadre de la préparation de la rentrée 2021.

Lors de ce Comité Technique, l'ensemble des représentants des personnels a voté contre la mesure de suppression de ce poste ce qui a provoqué une nouvelle convocation de l'instance le 23 mars, instance au cours de laquelle le rectorat de l'académie de Toulouse a proposé la même mesure ce qui a conduit à un nouveau vote unanime contre.

Le collège Bellevue est un établissement qui accueille aujourd'hui plus de 850 élèves et qui comprend une double SEGPA, un dispositif ULIS, une classe externalisée ITEP, une classe UPE2A.

Le lycée Bellevue accueille lui aussi près de 850 élèves et comprend un internat de 200 élèves.

Depuis la rentrée 2021 les autorités de l'académie de Toulouse ont procédé à l'affectation de personnels infirmiers contractuels sur des moyens provisoires. Si ces affectations ont permis d'éviter une situation absolument catastrophique, malgré tous les efforts déployés par les collègues, elles ne permettent néanmoins pas d'assurer le service dans de bonnes conditions. En effet les collègues affecté(e)s ne le sont qu'à titre provisoire et il arrive, de par la nature de l'affectation, que l'infirmier(e) ne puisse être nommé(e) dès la rentrée.

Le collège Bellevue se retrouve donc être le seul établissement d'une taille significative dans l'académie sans poste de personnel infirmier.

Les personnels que nous sommes ne peuvent donc comprendre qu'une telle situation perdue alors que les personnels infirmiers jouent un rôle essentiel dans la conduite d'une politique visant à mettre en œuvre des mesures de prévention de la santé de nos élèves ainsi que de lutte contre le harcèlement.

Les personnels signataires vous demandent donc, Monsieur le Recteur, de rétablir le poste de personnel infirmier du collège Bellevue supprimé à la rentrée 2021.

Les personnels signataires vous demandent donc, Monsieur le Ministre, de doter l'académie de Toulouse des postes d'infirmiers nécessaires pour permettre le rétablissement du poste du collège Bellevue.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, Monsieur le Recteur, l'expression de notre considération respectueuse.

4) Des demandes sont également remontées pour la tenue de conseils pédagogiques où les enseignants pourraient être davantage force de proposition pour l'établissement de l'ordre du jour et des échanges qui pourraient s'y tenir.

Serait-il possible également d'établir un calendrier préalable des conseils pédagogiques et de programmer également la tenue des différentes commissions, en lien avec l'E3D, afin de les préparer et d'y associer les élèves ?

Monsieur le proviseur rappelle que c'est le chef d'établissement qui fixe l'ordre du jour. Pour ce qui concerne les calendriers des conseils pédagogiques et des commissions, c'est parfois très difficile de « planifier ». Il propose l'envoi de convocations avec un ordre du jour proposé qui sera amendable 48 heures avant la tenue du conseil sur proposition des personnels.

5) Sécurisation de l'établissement (OJ obligatoire suite à circulaire)

Mesures prises

- Identification des personnels entrants avec remise de carte d'identité
- Badge obligatoire sur tous les véhicules
- Déplacement de l'accueil du GRETA à la loge du commandant Blanché
- Prestation complémentaire d'une société de sécurité

Mesures à venir

- Sécurisation générale de la cité scolaire (portiques, caméras , refonte de la loge , barrières d'accès parking)...les plans sont terminés et le financement est à l'approbation des élus
- Début des travaux : Février 2024 – Achèvement pour la rentrée scolaire 2024-2025